



Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris

73 BOULEVARD HAUSSMANN – 75008 PARIS

TEL : 01 47 42 72 08 – FAX: 01 47 42 38 87

e-mail: cropera@wanadoo.fr

www.caisse-de-retraite-opera-de-paris.fr

Rapport d'activité

2011

Présenté par Mireille LE ROUX

Directrice de la Caisse de retraites

des personnels de l'Opéra national de Paris

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	5
2. LA GESTION DU REGIME SPECIAL	7
1 – GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE	9
11 LES CHARGES	9
111 LES PENSIONS	11
<u>111-1 Revalorisation des pensions</u>	11
<u>111-2 Taux d'augmentation annuels</u>	11
<u>111-3 Augmentation du taux des dépenses de pensions</u>	12
<u>111-4 Les dépenses des pensions par catégories en 2010 et 2011</u>	13
a) Les pensions nouvelles	14
b) Les majorations pour enfants	15
112 L'ACTION SOCIALE	15
12 LES RESSOURCES	19
121 LES COTISATIONS	21
<u>121-1 Taux des cotisations</u>	21
<u>121-2 Assiette des cotisations</u>	21
<u>121-3 Montant des cotisations</u>	21
122 LES DROITS SUR LES PLACES	22
123 REMBOURSEMENTS DES ALLOCATIONS NON CONTRIBUTIVES	22
124 LA SUBVENTION DE L'ETAT	23
125 LES PRODUITS FINANCIERS	24
126 STRUCTURE FINANCIERE	24
127 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU REGIME	26
<u>127-1 Effectif des pensionnés au 31 décembre 2011.</u>	26
<u>127-2 Effectif des cotisants au 31 décembre 2011.</u>	27
<u>127-3 Rapport démographique du régime</u>	27
13 PRECOMPTE SUR PENSIONS	29
131 LES TAUX	29
132 LES MONTANTS	30
<u>132-1 Les montants des prélèvements sur les retraites.</u>	30
<u>132-2 Répartition des pensionnés par catégorie de précomptes</u>	30

2 – GESTION ADMINISTRATIVE	31
21 DEPENSES DE GESTION	32
211 LES DEPENSES DE PERSONNEL	32
212 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	32
213 AUTRES DEPENSES DE GESTION	33
22 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33
23 DEPENSES LIEES AU SYSTEME D'INFORMATION	33
3 - PRESENTATION DU BILAN	35
31 BILAN	35
32 DETAIL DES RESERVES	37
4 - INFORMATIONS ANNEXES	39
41 COMPOSITION DES INSTANCES DELIBERANTES	39
411 CONSEIL D'ADMINISTRATION	39
422 COMMISSION D'INVALIDITE	40
423 COMMISSION DE RECOURS AMIABLE	40
424 COMMISSION DES MARCHES PUBLICS	41
43 EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION	42
431 TEXTES GENERAUX	42
44 BAREME ACTION SOCIALE 2011	43

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 47 du décret n° 68-382 du 5 avril 1968 modifié, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'exercice 2011 sur le fonctionnement administratif et financier de la Caisse de retraites.

L'année 2011 a été principalement marquée par la publication au Journal officiel du 12 août du décret n°2011-963 du 10 août 2011 relatif au régime spécial de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris.

Ce texte étend, comme à tous les régimes spéciaux, la réforme des retraites issue de la loi du 9 novembre 2010. La majorité des mesures contenues dans ce décret sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017. Certaines sont toutefois d'application immédiate.

Parmi ces mesures, deux sont particulièrement importantes :

1) Le relèvement progressif de l'âge d'ouverture du droit à la retraite

sauf pour :

- * les artistes du ballet (40 ans),
- * les musiciens (60 ans),
- * les chefs de chant (60 ans),
- * les pianistes accompagnateurs (60 ans).

L'âge d'ouverture du droit est porté :

- * de 50 à 57 ans pour les artistes des chœurs,
- * de 50 à 62 ans pour les artistes du chant,
- * de 55 à 57 ans pour les personnels occupant des emplois reconnus comme comportant des fatigues exceptionnelles ou qui ont accompli 17 ans de services effectifs dans ces emplois,
- * de 60 à 62 ans pour les autres catégories de personnel.

Ce relèvement s'effectue par génération et commence par la génération :

- * 1957 lorsque l'âge d'ouverture du droit est porté à 62 ans,
- * 1962 lorsque l'âge d'ouverture du droit est porté à 57 ans.

Ces nouvelles dispositions font cependant l'objet de dérogations si certaines conditions d'emploi, de durée d'activité à l'Opéra et de date de liquidation de la pension sont remplies.

2) La prise en compte des périodes d'activité à temps partiel de droit pour élever un enfant et bénéficier d'un départ anticipé en retraite.

Le dispositif de départ anticipé en retraite pour les parents de trois enfants disparaît à compter du 1^{er} janvier 2017 sauf pour les personnes qui antérieurement à cette date remplissaient les conditions pour y prétendre.

Ces mêmes personnes ainsi que les parents d'un enfant handicapé à 80%, bénéficieront, pour le calcul de leur pension, de la prise en compte des périodes de réduction partielle d'activité et non plus seulement les périodes d'arrêt total d'activité.

A ce jour, bien que ces mesures soient déjà entrées en vigueur, aucun des assurés ayant demandé en 2011 le bénéfice de sa retraite n'a été concerné.

1. LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Le Conseil d'administration a tenu deux séances les 23 juin et 19 décembre 2011, au cours desquelles a été notamment approuvé le compte de résultat de l'exercice 2010, sur avis favorable du commissaire aux comptes, et voté le budget de l'exercice 2012.

La commission d'invalidité a tenu une séance le 12 juillet 2011 au cours de laquelle quatre pensions ont été accordées.

Le développement de la politique d'échanges de la caisse avec les autres organismes et ses ressortissants s'est poursuivi au regard :

- de l'application du droit à l'information des assurés sur leur carrière dans les divers régimes auxquels ils ont appartenu,
- du fonctionnement des échanges entre les caisses pour l'amélioration des pensions de réversion (EIRR) du régime général et des régimes alignés sur ce dernier,
- de la participation au répertoire national de protection sociale (RNCPs).

Tous ces programmes impliquent des échanges dématérialisés que seul un informaticien chevronné est susceptible de concevoir et d'actualiser régulièrement au fil des évolutions imposées.

Quant aux procédures contentieuses en cours au 1^{er} janvier 2011 :

- le Tribunal d'instance du 8^{ème} arrondissement de Paris a, dans sa décision du 18 février 2011, prononcé l'annulation de l'élection du 2 décembre 2010 des représentants du collège 5 au Conseil d'administration de la Caisse de retraites,
- la Cour d'appel de Paris, dans l'affaire qui oppose les syndicats SUD et SNC-FSU à la Caisse de retraites notamment relative aux personnels de l'habillement-couture-maquillage, a

procédé à une audience de procédure le 24 mars 2011, à une audience de plaidoirie le 26 mai 2011 et a rejeté les demandes des syndicats dans un arrêt du 1^{er} septembre 2011.

En gestion courante, au cours de l'année 2011, la Caisse de retraites a procédé à :

- 210 affiliations au lieu de 212 en 2010,
- 70 liquidations de pensions au lieu de 80 en 2010,
- 28 validations rétroactives de services au lieu de 25 en 2010.

Par ailleurs, la Caisse de retraites a participé à diverses réunions techniques :

- le 26 janvier 2011 avec le ministère chargé de la sécurité sociale pour l'arrêté des comptes,
- les 25 mars et 28 octobre 2011 avec les membres du Club des régimes spéciaux pour l'application du droit à l'information prévu par la loi n°2003-775 du 21 août 2003,
- les 30 mars et 10 mai 2011 avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour l'application du programme EIRR et du minimum contributif,
- le 25 mars 2011 avec le Comité d'histoire de la sécurité sociale qui élabore un recueil sur l'histoire des régimes spéciaux.

Plus généralement, dans le cadre des relations de la Caisse avec ses adhérents, celle-ci a enregistré plus de 1 879 courriers à l'arrivée et 1 929 courriers au départ. De plus, il a été procédé à l'envoi de plus de 5 100 courriers en nombre et à environ 20 500 paiements par virements informatiques.

La Caisse de retraites, comme les autres années, a effectué de nombreuses reconstitutions de services en vue de validations rétroactives.

En outre, elle a poursuivi sa politique d'entretiens personnalisés pour permettre aux assurés d'avoir des évaluations de retraites selon leurs hypothèses d'âge de départ.

2. LA GESTION DU REGIME SPECIAL

2-1 La gestion technique et financière de la Caisse de retraites (pages 9 à 30).

Les charges (pages 9 à 18) se sont élevées à 22 734 803 € en 2010 et à 23 588 711 € en 2011, en augmentation de 3,76 %. A l'intérieur de ce poste, les dépenses de pensions se sont élevées à 22 886 252 € au lieu de 22 067 081 € en 2010 et enreprésentent 97,02 %.

En 2011, les dépenses afférentes à l'action sociale augmentent sensiblement (+ 16,26 %) et représentent 0,55 % des dépenses globales.

S'agissant des recettes (pages 19 à 30), les cotisations en 2011 s'élèvent à 10 828 512 € (+ 4,61 %) au lieu de 10 351 092 € en 2010.

Les droits sur places augmentent, compte tenu de l'arrêté du 28 novembre 2005 qui a fixé un taux progressif, à compter du 1er septembre 2005, des recettes de billetterie de l'Opéra. Ils s'élèvent en 2011 à 725 842 € (+ 51,99 %).

Le montant de la subvention de l'Etat en 2011 a été de 12 705 700 € (- 5,57 %). Ce montant représente 52,26 % de la totalité des recettes.

Le total des produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement pour 2011 s'élève à 41 477 € contre 16 558 € en 2010, soit une augmentation de 150,52 %, qui s'explique principalement par une augmentation des placements réalisés. Cette dernière a été rendue possible grâce à la croissance du taux affectant les droits sur places.

En 2011, l'autofinancement du régime (ressources propres) représente 47,74 % au lieu de 44,65 % en 2010.

2-2 La gestion administrative du régime (pages 31 à 34)

Les dépenses de gestion en 2011 se sont élevées à 565 397 €.

Elles s'établissent à 2,40 % du total des dépenses au lieu de 2,43 % en 2010.

Les dépenses d'investissement concernent uniquement des matériels informatiques et le développement de nouveaux programmes.

2-3 La présentation du résultat du bilan (pages 35 à 38)

Après deux exercices déficitaires, 2008 et 2009, 2010 avait dégagé un excédent de 1 557 271,81 €.

2011 présente également un excédent mais de seulement 723 852,74 €.

A la clôture de l'exercice 2011, la réserve technique s'élève à 5 018 691,08 €.

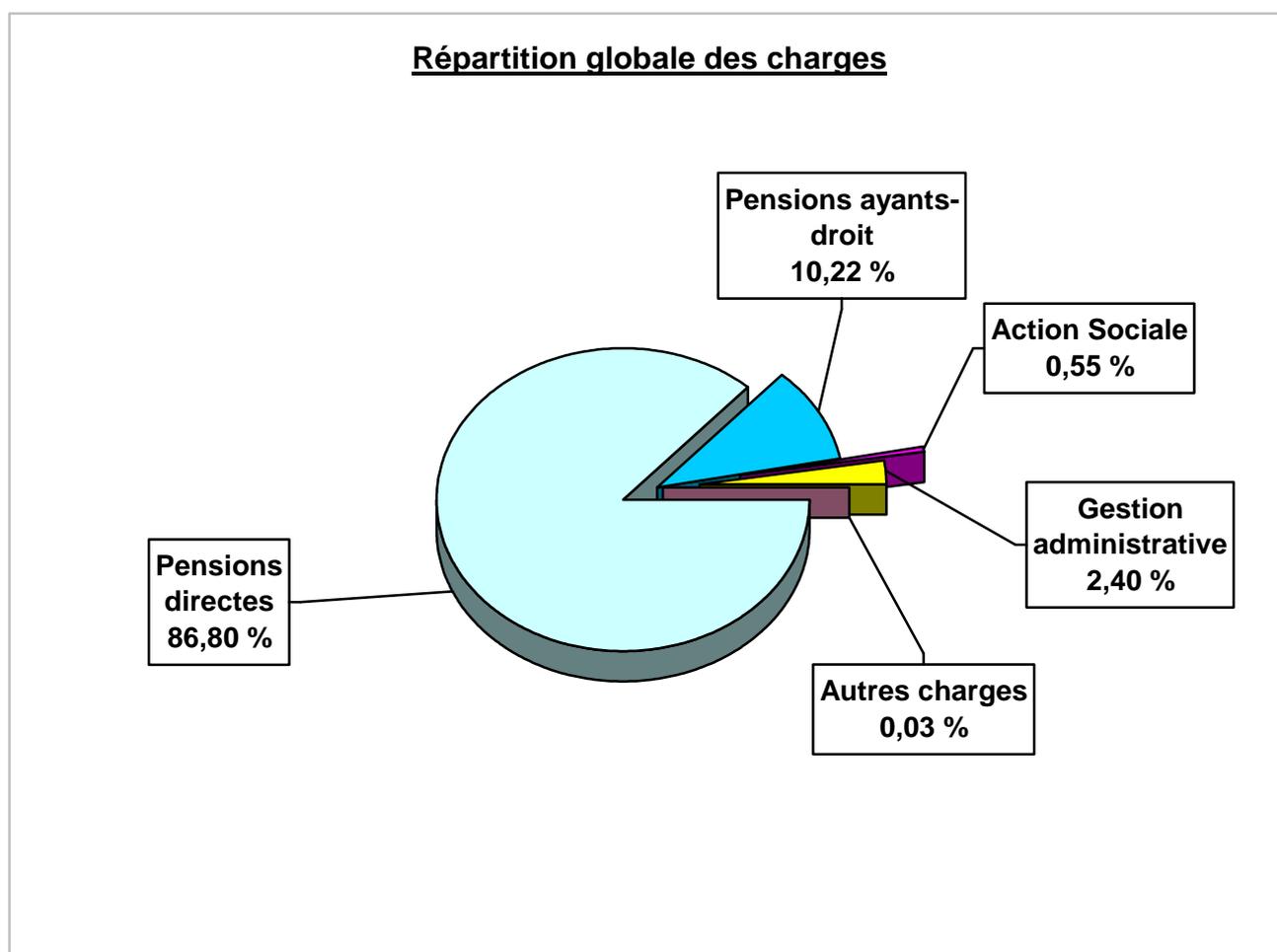
La Caisse de retraites reste vigilante quant au maintien d'un niveau de trésorerie suffisant pour assurer le paiement de l'équivalent de deux échéances de pensions.

1 – GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

En 2011, les dépenses de gestion du régime affichent un taux d'exécution de 99,33 %.

En revanche, les recettes sont légèrement supérieures au budget prévu. Leur taux d'exécution est de 100,50 %.

11 LES CHARGES



LES CHARGES

	2010	2011	évolution indice	structure	
				2010	2011
GESTION TECHNIQUE					
Pensions	22 067 080,63	22 886 252,05	3,71	97,06	97,02
Droits propres	19 685 841,83	20 474 913,12			
Droits dérivés	2 381 238,80	2 411 338,93			
Action sociale	112 303,13	130 561,69	16,26	0,50	0,55
Contribution de gestion courante GIP et CNTDF	1 260,00	4 230,00	235,71	0,01	0,02
Participation des régimes séc soc à la CNSA	923,00	937,00	1,52	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	1 075,58	1 333,40	23,97	0,00	0,01
TOTAL GESTION TECHNIQUE	22 182 642,34	23 023 314,14	3,79	97,57	97,60
GESTION ADMINISTRATIVE					
Gestion courante hors informatique	171 810,23	178 055,46	3,63	0,75	0,76
Gestion liée au développement de l'informatique	35 472,00	47 264,57	33,24	0,16	0,20
Charges de personnel	344 878,38	340 077,27	-1,39	1,52	1,44
TOTAL GESTION ADMINISTRATIVE	552 160,61	565 397,30	2,40	2,43	2,40
TOTAL DES DEPENSES	22 734 802,95	23 588 711,44	3,76	100,00	100,00

111 LES PENSIONS

En 2011, elles représentent 97,02 % de la totalité des dépenses.

Ce taux est stabilisé à hauteur d'environ 97 % depuis plusieurs années.

Le poids respectif des divers facteurs de dépenses de pensions est le suivant :

111-1 Revalorisation des pensions

Rappel des modalités de revalorisation mises en place depuis 2009, conformément aux dispositions de l'article L.161-23-1 du code de la sécurité sociale :

Le coefficient annuel de revalorisation des pensions de vieillesse est fixé au 1er avril de chaque année, conformément à l'évolution prévisionnelle en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac prévue pour l'année considérée.

Si l'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac de l'année considérée est différente de celle qui avait été initialement prévue, il est procédé à un ajustement du coefficient fixé au 1er avril de l'année suivante, égal à la différence entre cette évolution et celle initialement prévue.

En 2011, ce coefficient a été de 2,1%.

111-2 Taux d'augmentation annuels

En matière de revalorisations, deux taux annuels sont significatifs :

- d'une part, un taux qui cumule les augmentations. Celui-ci représente la majoration globale obtenue au 31 décembre de chaque année. Il mesure l'augmentation "en niveau" du montant des pensions,

- d'autre part, un taux qui représente le coût effectif des augmentations. Il enregistre les augmentations dont les effets successifs portent sur un nombre de mois de plus en plus réduit. Il mesure ainsi l'augmentation "en masse" du montant des pensions.

Ce taux a évolué comme suit :

Années	En niveau exprimé en %	En masse exprimé en %
1980	11,51	6,54
1990	3,28	1,79
2000	0,50	0,01
2001	1,20	0,45
2002	1,30	0,56
2003	0,00	0,00
2004	0,50	0,50
2005	1,81	0,84
2006	0,77	0,30
2007	0,80	0,73
2008	0,80	0,49
2009	0,40	0,30
2010	0,90	0,68
2011	2,10	1,58

111-3 Augmentation du taux des dépenses de pensions

L'augmentation du taux des charges des pensions s'élève à 3,71 % en 2011.

Elle correspond :

- au taux de revalorisation fixé en application de l'article L.161-23-1 du Code de la sécurité sociale.

effet report 2010	0,225 %
taux d'augmentation en masse 2011	1,575 %
	<hr/>
Total	1,8 %

- à une augmentation de 1,91 % qui résulte de l'augmentation de l'effectif moyen des retraités et de la moyenne unitaire générale des pensions.

111-4 Les dépenses des pensions par catégories en 2010 et 2011

	Montants annuels		% 11/10	Effectif moyen		% 11/10	Moyennes unitaires annuelles		% 11/10
	2010	2011		2010	2011		2010	2011	
Droits directs									
<i>avantage principal</i>	19 306 902	20 069 817	3,95	1 356	1 370	1,03	14 238	14 650	2,89
ancienneté	15 208 192	15 053 405	-1,02	796	770	-3,27	19 106	19 550	2,32
ancienneté 11bis	1 002 878	968 189	-3,46	312	299	-4,17	3 214	3 238	0,75
ancienneté nouvelle réglementation	1 076 312	1 956 433	81,77	84	135	60,71	12 813	14 492	13,10
invalidité + 60 ans	958 956	999 944	4,27	73	74	1,37	13 136	13 513	2,87
invalidité	1 054 414	1 091 674	3,53	90	91	1,11	11 716	11 996	2,39
coordination	6 150	172	-97,2	1	1	-	6 150	172	-97,2
<i>majoration p/enfants</i>	378 940	405 096	6,90						
Total	19 685 842	20 474 913	4,01	1 356	1 370	1,03	14 518	14 945	2,94
Droits dérivés									
<i>avantage principal</i>	2 342 077	2 367 599	1,09	345	344	-0,29	6 789	6 883	1,38
réversion	2 326 631	2 349 878	1,00	335	333	-0,6	6 945	7 057	1,61
orphelins	15 446	17 721	14,73	10	11	10	1 545	1 611	4,27
<i>majoration p/enfants</i>	39 162	43 740	11,69						
Total	2 381 239	2 411 339	1,26	345	344	-0,29	6 902	7 010	1,56
TOTAL	22 067 081	22 886 252	3,71						
Effectif moyen				1 701	1 714	0,76			
<i>Moyenne unitaire générale</i>							12 973	13 353	2,93

L'éventail des pensions d'ancienneté a été ouvert en 2011 de 13,17 € à 5 137,94 € par mois.

Les caractéristiques des catégories d'emplois et les salaires correspondants servant de base au calcul des pensions ainsi que la durée de services sont, toutefois, des éléments variables.

Aussi, les moyennes des pensions peuvent être assez différentes d'une année à l'autre, selon le nombre de pensionnés par classe d'âge et par catégorie professionnelle.

a) Les pensions nouvelles.

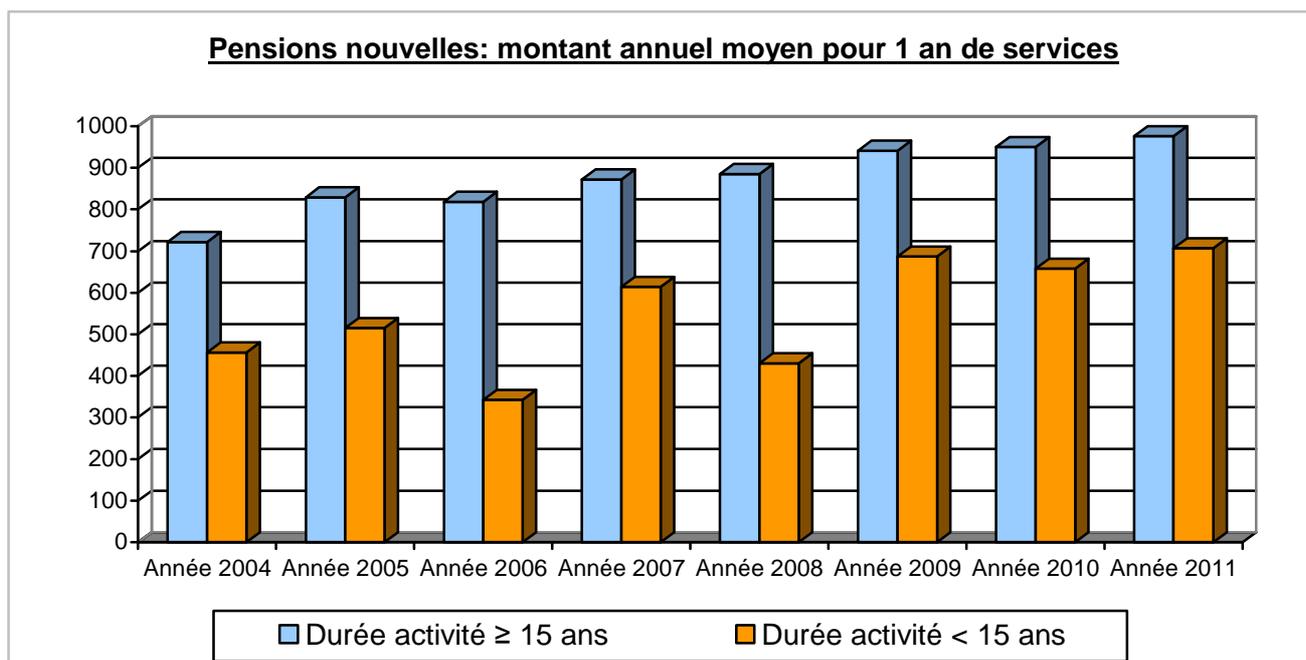
La moyenne unitaire des pensions nouvelles s'établit en fonction :

- de la durée des services validés,
- de l'assiette des salaires servant au calcul de la pension.

Le tableau suivant retrace l'évolution des pensions liquidées au titre de l'ancienneté.

Années	Durée d'activité ≥ 15 ans		Durée d'activité < 15 ans	
	Durée moyenne d'activité en année	Montant annuel des pensions	Durée moyenne d'activité en année	Montant annuel des pensions
2004	28,2	20 363	6,8	3 091
2005	26,3	21 775	4,5	2 335
2006	27,9	22 791	5,4	1 858
2007	26,3	22 945	5,7	3 504
2008	27,6	24 412	6,8	2 936
2009	25,3	23 800	5,8	3 969
2010	27,1	25 736	6,4	4 213
2011	24,9	24 295	5,7	4 033

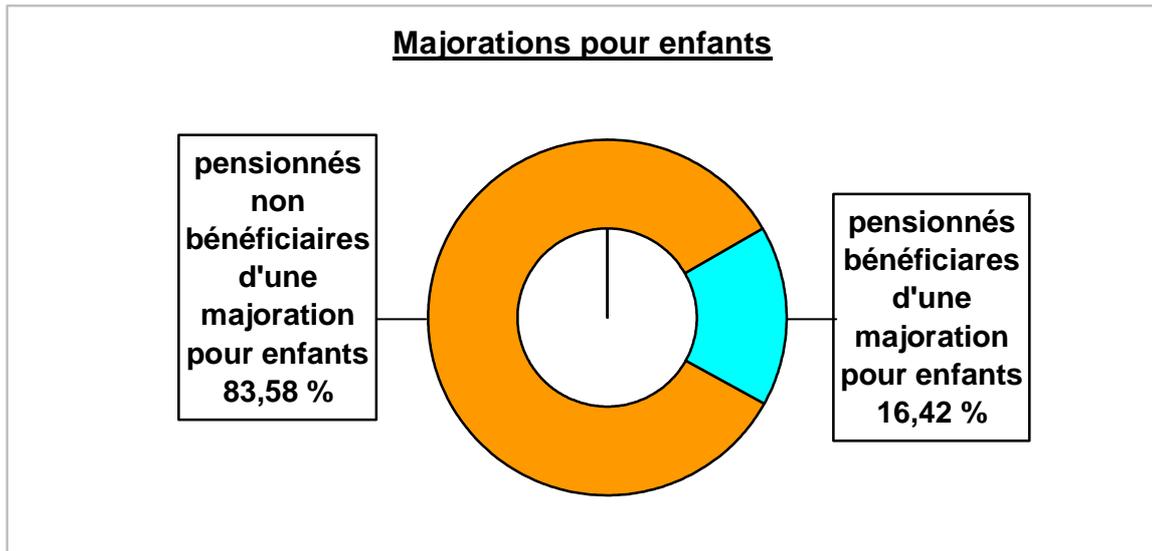
Le graphique ci-dessous présente la moyenne des pensions par année de service.



b) Les majorations pour enfants

Les assurés qui ont eu la charge d'au moins trois enfants pendant neuf ans minimum avant leur seizième anniversaire, ou l'âge de 21 ans pour les étudiants, bénéficient d'une majoration de pension de 10 %.

Une majoration supplémentaire de 5 % est accordée pour chaque enfant au-delà du troisième.



112 L'ACTION SOCIALE

La Caisse de retraites, dans le cadre du crédit limitatif d'action sociale fixé à 135 000,00 € en 2011, peut allouer des aides principalement aux pensionnés et accessoirement aux cotisants en situation difficile résultant de circonstances inhabituelles.

L'action sociale est exclusivement formée d'aides individuelles accordées sous condition de ressources, à l'exception des dons aux centenaires.

Trois types d'allocations sont prévus dans le règlement intérieur de la Caisse en fonction de leur objectif :

1) **les aides concourant au maintien à domicile** (participation aux frais d'aide ménagère, de garde à domicile, d'amélioration de l'habitat, de chauffage, d'abonnement de télé – assistance)

Dans ce cadre, les aides ménagères constituent le poste principal.

Le montant annuel moyen des aides ménagères qui ont été accordées en 2011 s'élève à 1 490 €.

2) les aides aux conjoints survivants et aux orphelins,

Les aides aux conjoints sont dégressives et versées pendant trois ans.

Les aides aux orphelins sont versées jusqu'à 21 ans.

L'allocation obsèques est versée au conjoint survivant ou à la personne ayant assumé les frais d'obsèques.

3) les aides diverses versées en cas de situation difficile (maladie, déménagement, divorce, précarité financière, surendettement, etc...) ou à certains cas sociaux.

Par ailleurs, des gratifications pour noces d'or et de diamant sont accordées sous condition de ressources. En revanche, la gratification accordée aux centenaires est dispensée de cette condition.

Les aides attribuées en 2011 s'élèvent à 130 561,69 €, soit un taux d'exécution de 96,71 % au lieu de 83,19 % en 2010.

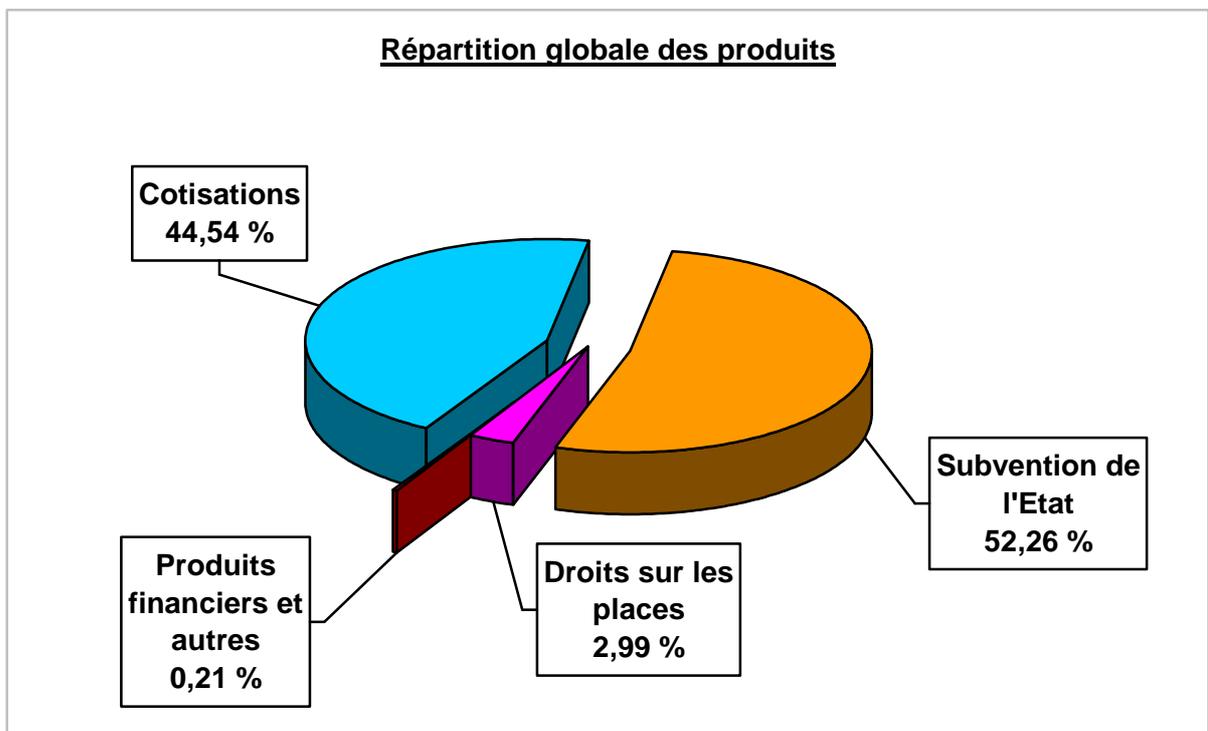
EVOLUTION DES DEPENSES PAR CATEGORIE D'AIDES

Catégories d'aides	2009				2010				2011			
	montant	nombre	% dépenses	% 09/08 montant	montant	nombre	% dépenses	% 10/09 montant	montant	nombre	% dépenses	% 11/10 montant
allocation périodique veufs (ves), orphelins	7 938	4	8,90	+40,05	6 148	2	5,47	-22,55	11 348	3	8,69	+84,58
aide exceptionnelle	22 537	50	25,10	-1,71	38 883	67	34,62	+72,53	45 331	78	34,73	+16,58
allocation obsèques	5 400	12	6,00	+33,33	7 800	12	6,95	+44,44	7 150	11	5,48	-8,33
aide ménagère	15 356	12	17,10	+12,41	19 872	14	17,69	+29,41	23 843	16	18,26	+19,98
orphelins : scolarité	7 350	15	8,20	+5,75	3 300	6	2,94	-55,10	3 700	7	2,83	+12,12
orphelins : vacances	1 950	5	2,20	+30	500	1	0,45	-74,36	-	-	-	-
télé - assistance	-	-	-	-	590	2	0,53	-	750	3	0,57	+27,12
amélioration à l'habitat	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000	1	1,53	-
allocation chauffage	27 720	66	30,90	+1,5	34 310	73	30,55	+23,77	34 780	74	26,64	+1,37
gratifications : (noces d'or, diamant, centenaires) et divers	1 380	44	1,60	-	900	6	0,80	-34,78	1 660	44	1,27	+84,44
TOTAL	89 631	208	100	+5,12	112 303	183	100	+25,29	130 562	237	100	+16,26

12 LES RESSOURCES

Les ressources du régime sont assurées par trois types de financements :

- les cotisations salariales et patronales,
- la subvention de l'Etat,
- les droits sur places et les produits financiers qui restent marginaux.



LES RESSOURCES

	2010	2011	évolution indice	structure	
				2010	2011
Divers autres produits de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00
Cotisations salariales	4 869 438,78	5 099 092,75	4,72	20,03	20,97
Cotisations employeur	5 455 873,42	5 720 802,91	4,86	22,44	23,53
Reversement de cotisations	25 779,54	8 615,95	-66,58	0,11	0,04
TOTAL DES COTISATIONS	10 351 091,74	10 828 511,61	4,61	42,58	44,54
Remboursement FSV	9 946,50	10 359,78	4,16	0,04	0,04
Remboursement FSI	0,00	0,00		0,00	
Droits sur les places	477 554,76	725 841,91	51,99	1,96	2,99
Frais de gestion FSV	497,33	517,99	4,15	0,00	0,00
Frais de gestion FSI	21,43	0,00		0,00	0,00
Divers produits techniques	0,00	0,00		0,00	0,00
Produits nets sur cessions de VMP	16 556,28	41 476,50	150,52	0,07	0,17
Produits exceptionnels	707,72	156,39	-77,90	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES PROPRES	10 856 375,76	11 606 864,18	6,91	44,65	47,74
Subvention de l'Etat	13 455 699,00	12 705 700,00	-5,57	55,35	52,26
TOTAL DES RECETTES	24 312 074,76	24 312 564,18	0,00	100,00	100,00

121 LES COTISATIONS

Le montant des cotisations est déterminé par :

- un taux,
- une assiette qui dépend de la masse salariale correspondant aux effectifs et aux salaires.

121-1 Taux des cotisations

Le taux des cotisations vieillesse au titre du régime spécial est le suivant depuis le 1er février 1991 :

Part salarié	Part employeur	Total
7,85 %	8,80 %	16,65 %

121-2 Assiette des cotisations

	2010	2011	Evolution en %
Opéra national de Paris	61 479 109,59	62 298 324,87	1,33
Opéra-Comique	219 385,23	211 727,50	-3,49
Total	61 698 494,82	62 510 052,37	1,32

121-3 Montant des cotisations

	2010	2011	Evolution en %
Cotisations courantes	10 272 798,18	10 402 728,32	1,26
Cotisations de validation, régularisations et transferts	52 514,02	417 167,34	694,39
Reversement de cotisations article 58	25 779,54	8 615,95	- 66,58
Total	10 351 091,74	10 828 511,61	4,61

En 2011, l'ensemble des cotisations a augmenté de 4,61 %.

Rapportées au montant des pensions, elles en ont financé 47,31 % en 2011 contre 46,91 % en 2010.

122 LES DROITS SUR LES PLACES

Cette recette correspond à la perception d'un droit sur les places occupées à l'Opéra national de Paris. Depuis l'arrêté du 28 novembre 2005, le montant est établi selon un pourcentage des recettes de billetterie de l'Opéra national de Paris.

L'évolution des droits sur les places a été la suivante :

Années	Montant	Evolution en %
2005	28 021,95	+ 52,49
2006	42 583,70	+ 51,97
2007	60 351,42	+ 41,72
2008	124 591,98	+ 106,44
2009	238 846,56	+ 91,70
2010	477 554,76	+ 99,94
2011	725 841,91	+ 51,99

123 REMBOURSEMENTS DES ALLOCATIONS NON CONTRIBUTIVES

Il s'agit du remboursement, par le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), des allocations versées par la Caisse de retraites, au cours de l'exercice précédent, aux pensionnés qui en ont demandé le bénéfice. Depuis 2004, seulement deux allocataires bénéficient de ce fond.

Depuis 2010, la Caisse de retraites n'a aucun bénéficiaire de Fonds de solidarité d'invalidité (FSI).

	2010	2011	Evolution en %
Allocations FSV	9 946,50	10 359,78	+ 4,15
Frais de gestion et régularisation	497,33	517,99	+ 4,15
Total	10 443,83	10 877,77	+ 4,15

124 LA SUBVENTION DE L'ETAT

Le montant de la subvention de l'Etat varie selon les besoins du régime, l'état de sa trésorerie, et, le cas échéant, les mises en réserve décidées par le Parlement.

En 2002, 2005 et 2006, les dotations initiales ayant été réduites par les autorités de tutelle ou fixées à un niveau qui ne permettait pas l'équilibre financier, une augmentation sensible du montant de la subvention a du être accordée en 2010.

En 2011 en revanche, la dotation accuse une nouvelle baisse de 5,57%.

Années	Montant	Evolution en %
2001	10 695 975,00	-
2002	8 230 303,00	- 23,05
2003	11 313 832,00	+ 37,47
2004	11 138 397,00	- 1,55
2005	7 918 386,00	- 28,91
2006	10 747 037,00	+ 35,72
2007	8 710 764,00	- 18,95
2008	10 336 032,00	+ 18,66
2009	11 785 000,00	+ 14,02
2010	13 455 699,00	+ 14,18
2011	12 705 700,00	- 5,57

Calendrier et montant des versements à la caisse de retraites de la subvention accordée par l'Etat :

2010		2011	
Date des crédits	Montants	Date de crédits	Montants en €
11.01.2010	2 649 015,00	04.02.2011	3 342 320,00
02.02.2010	2 683 707,00	11.04.2011	3 342 320,00
26.04.2010	2 683 708,00	27.06.2011	3 342 320,00
22.07.2010	2 755 562,00	11.08.2011	86 421,00
20.10.2010	2 683 707,00	17.11.2011	2 342 319,00
		16.12.2011	250 000,00
TOTAL	13 455 699,00		12 705 700,00

125 LES PRODUITS FINANCIERS

Depuis 1997, les disponibilités de la Caisse de retraites sont placées en SICAV monétaires (FONSICAV).

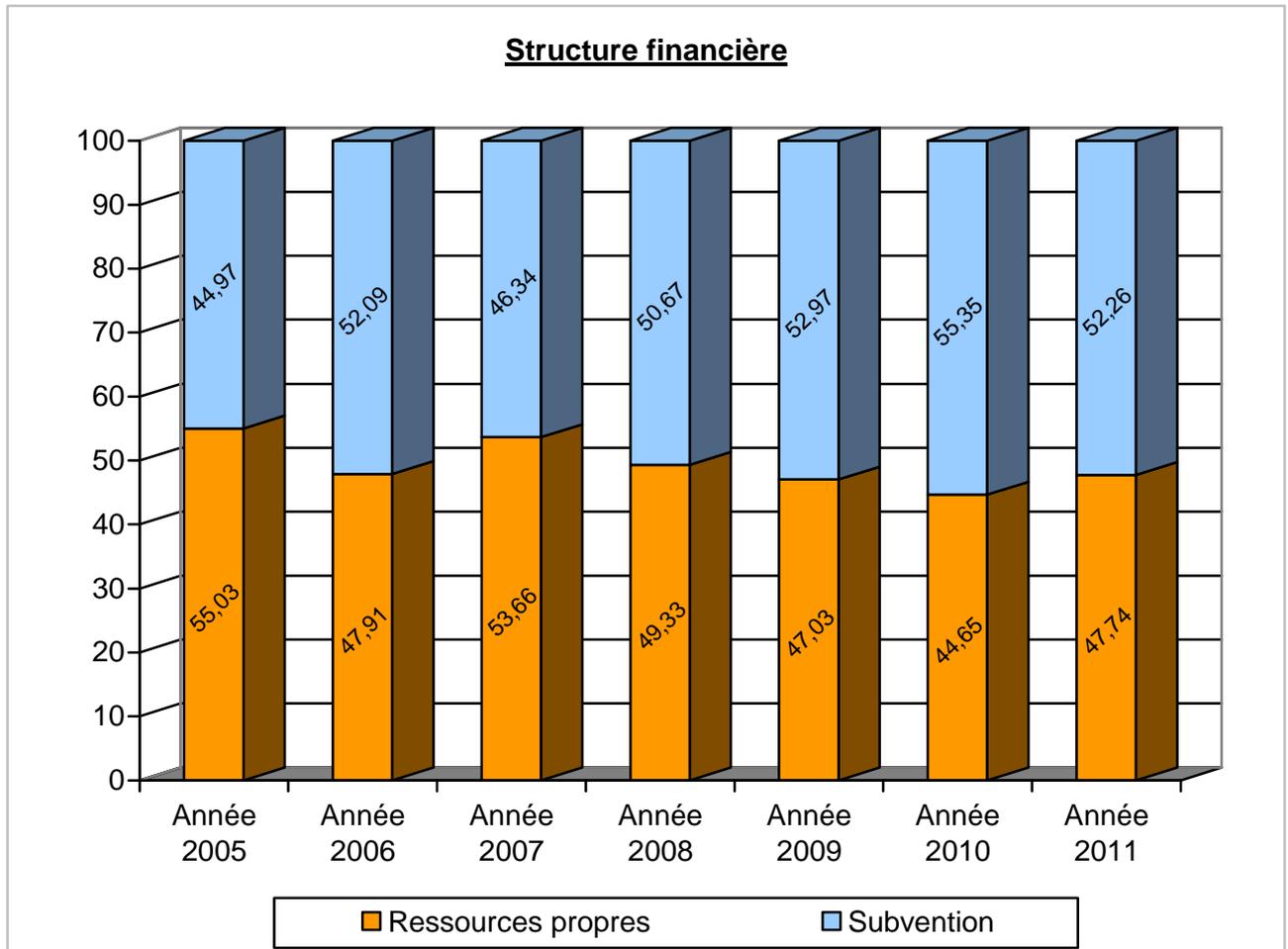
Années	Montant des produits de cessions	Evolution en %	Taux de performance
2002	220 783,96	-	+ 3,08 %
2003	130 741,55	- 40,78	+ 2,10 %
2004	150 676,25	+ 15,25	+ 1,84 %
2005	158 287,79	+ 5,05	+ 1,87 %
2006	156 296,74	- 1,26	+ 2,65 %
2007	207 826,33	+ 32,97	+ 3,81 %
2008	163 740,86	- 21,21	+ 4,13 %
2009	34 752,83	- 78,78	+ 0,78 %
2010	16 556,28	-52,36	+ 0,36 %
2011	41 476,50	+150,52	+ 0,81 %

En 2009 et en 2010, la baisse du niveau de la trésorerie et des taux d'intérêt, suite à la crise économique, explique la baisse des produits des fonds placés.

126 STRUCTURE FINANCIERE

L'évolution des parts des ressources propres de la Caisse de retraites et leur incidence corrélative sur la subvention de l'Etat :

Années	Ressources propres	Subvention
2005	55,03 %	44,97 %
2006	47,91 %	52,09 %
2007	53,66 %	46,34 %
2008	49,33 %	50,67 %
2009	47,03 %	52,97 %
2010	44,65 %	55,35 %
2011	47,74 %	52,26 %



127 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU REGIME

127-1 Effectif des pensionnés au 31 décembre 2011.

Les variations, par catégorie, sont les suivantes :

	2010	2011	Evolution en %
Droits directs	1 359	1 373	+ 1,03
ancienneté	892	914	
ancienneté (- 10 / 15 ans)	302	294	
invalidité de + de 60 ans	72	71	
invalidité	93	93	
coordination	-	1	
Droits dérivés	343	343	0
réversion	334	332	
orphelins	9	11	
Total des bénéficiaires	1 702	1 716	
Avantages complémentaires	261	282	+ 8,04
majorations enfants	259	280	
fonds de Solidarité Vieillesse	2	2	
fonds de Solidarité Invalidité	-	-	
TOTAL	1 963	1 998	+ 1,78

L'évolution de l'effectif des retraités constatée en 2011 résulte des mouvements de pensions suivants :

	Pensions nouvelles	Pensions éteintes	Pensions suspendues	Changement de catégorie	Variation
ancienneté	49	27			+ 22
ancienneté (-10 /15 ans)		8			- 8
invalidité + 60 ans		4		+ 3	- 1
invalidité	4	1		- 3	0
coordination	1				+ 1
réversion	14	16			- 2
orphelins	3	1			- 2
TOTAL	71	57		0	+ 14

127-2 Effectif des cotisants au 31 décembre 2011.

L'accès à la Caisse de retraites a été maintenu, depuis le 1er mai 1990, pour les personnels du T.N.O.P. restés en service à la Salle Favart. Les cotisations sont versées par l'Opéra Comique dans les mêmes conditions que pour les personnels de l'Opéra de Paris. Leur effectif est en constante diminution.

Effectif		2010	2011	Evolution en %
Opéra national de Paris	CDI	1562	1547	- 0,96
	CDD	196	375	+ 91,33
Total ONP		1758	1922	+ 9,33
Opéra-Comique	CDI	6	6	0
TOTAL		1764	1928	+ 9,30

127-3 Rapport démographique du régime

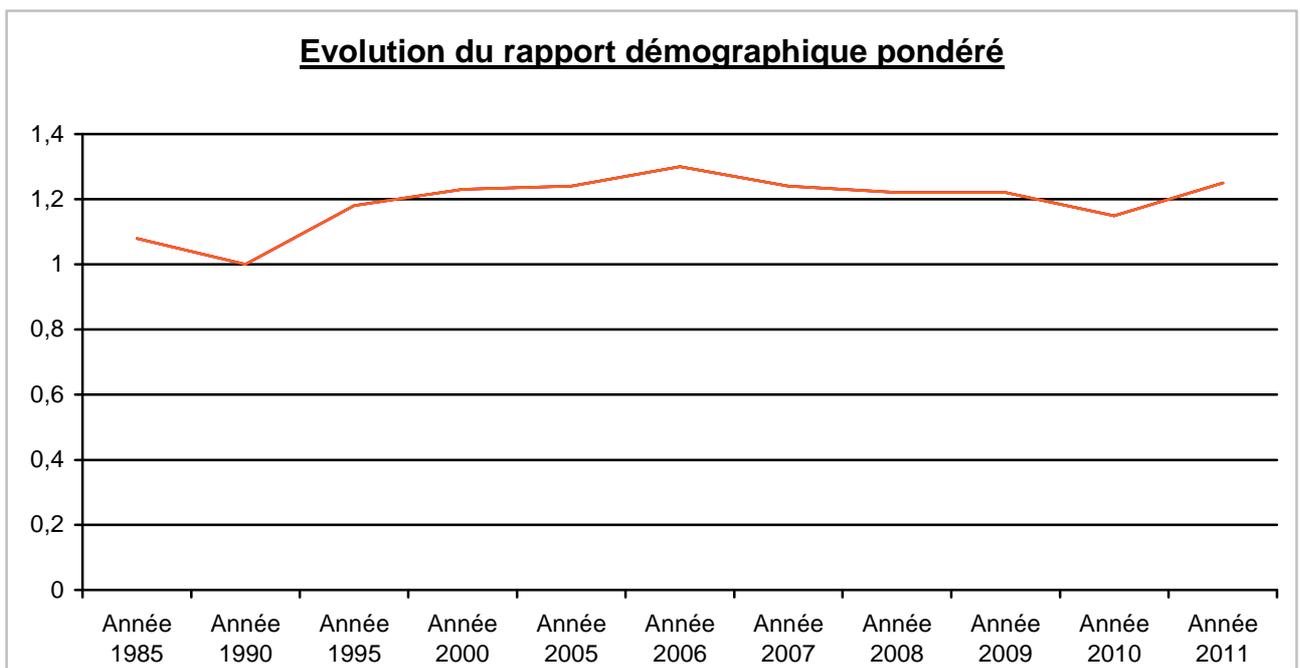
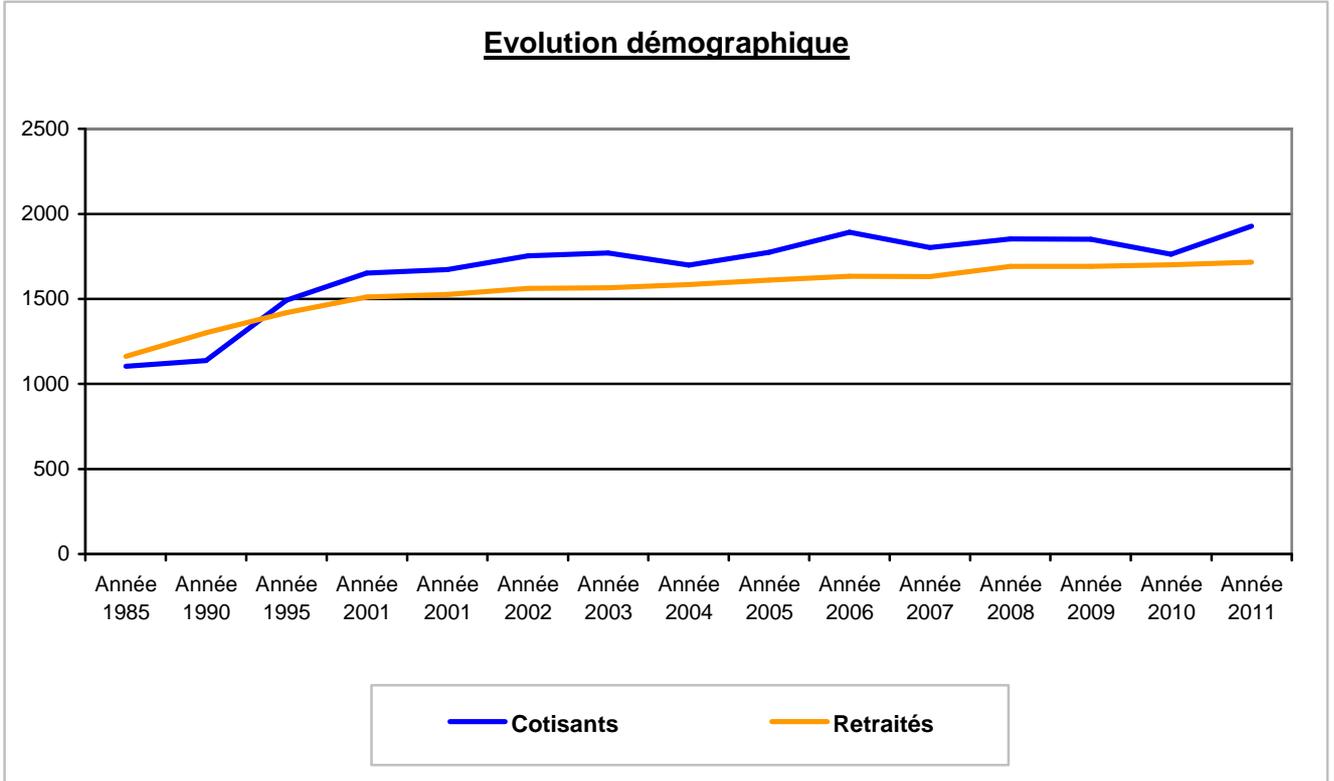
Le rapport démographique est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé.

Le rapport démographique pondéré est le ratio entre le nombre de retraités de droit direct et du nombre de réversataires pondéré par le taux de réversion, soit 50 %.

Années	Cotisants	Retraités			Rapport démographique	Rapport démographique pondéré
		droit direct	droit dérivé	total		
2005	1774	1262	348	1610	1,10	1,23
2006	1893	1272	361	1633	1,16	1,30
2007	1803	1282	350	1632	1,10	1,24
2008	1854	1339	352	1691	1,10	1,22
2009	1852	1344	347	1691	1,10	1,22
2010	1764	1359	343	1702	1,04	1,15
2011	1928	1373	343	1716	1,12	1,25

Depuis 1995, l'affiliation au régime spécial des personnels artistiques engagés sous contrats à durée déterminée (CDD) à l'Opéra est devenue obligatoire.

Le rapport démographique est ainsi devenu plus favorable. Depuis cette date, il se maintient aux environs de 1,10.



13 PRECOMPTES SUR PENSIONS

131 LES TAUX

La Caisse de retraites est tenue d'opérer, en vertu de dispositions législatives et réglementaires, des précomptes sur les arrérages bruts de pensions.

131-1 La cotisation d'assurance maladie pour les pensionnés résidant à l'étranger

Cette cotisation concerne tous les pensionnés français et étrangers résidant fiscalement hors du territoire national et qui justifient d'au moins 15 ans d'activité en France. Les ressortissants de la CEE qui bénéficient d'une couverture maladie dans leur pays de résidence ne sont pas assujettis à cette cotisation dont le taux, depuis 2005, est de 3,20 %.

131-2 La contribution sociale généralisée (CSG) depuis 1991

Deux taux sont définis en fonction de la situation fiscale des intéressés. Les retraités imposables sur le revenu sont assujettis au taux de droit commun. Les retraités non imposables sont soit exonérés, soit assujettis à un taux réduit, en fonction d'une cotisation fiscale de référence. Cette contribution, versée à l'URSSAF de Paris, est affectée au FSV.

131-3 La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) depuis 1996

Cette contribution, versée à l'URSSAF de Paris, est affectée à la CADES.

Assurance maladie pour les pensionnés résidant fiscalement à l'étranger (hors CEE)		CSG		CRDS	
Date d'effet	Taux	Date d'effet	Taux	Date d'effet	Taux
01.01.2005	3,20 %	01.02.1991	1,10 %	01.02.1996	0,50 %
		01.07.1993	2,40 %		
		01.07.1997	3,40 %		
		01.01.1998	6,20 %		
		01.01.2005	6,60 %		

132 LES MONTANTS

132-1 Les montants des prélèvements sur les retraites.

Années	Cotisations d'assurance maladie	CSG	CRDS	Total	Prélèvements / Dépenses de pensions en %
2001	4 394	989 043	80 575	1 074 012	6,24
2002	5 001	1 020 746	83 328	1 109 075	6,22
2003	5 544	1 048 676	85 571	1 139 791	6,23
2004	5 670	1 081 957	88 577	1 176 204	6,24
2005	6 482	1 177 238	90 947	1 274 667	6,55
2006	6 669	1 195 369	92 604	1 294 642	6,52
2007	6 534	1 230 261	95 106	1 331 901	6,58
2008	8 532	1 278 714	99 259	1 386 505	6,54
2009	8 996	1 287 405	100 965	1 397 366	6,44
2010	9 087	1 309 401	102 919	1 421 407	6,44
2011	8 713	1 346 389	105 382	1 460 484	6,38

132-2 Répartition des pensionnés par catégorie de précomptes

CSG à taux plein : 6,60 %	1283	1 479
CSG à taux réduit : 3,80 %	196	
CRDS : 0,50 %		1 479
Exonérés de CSG et de CRDS		210
Assurance maladie pour les pensionnés résidents à l'étranger : 3,20 %		27

2 – GESTION ADMINISTRATIVE

	2010	2011	évolution %	structure	
				2010	2011
60 Achats					
6061 EDF-GDF	1 998,80	1 204,48	-39,74		
6064 Fournitures	8 878,04	8 951,79	0,83		
	10 876,84	10 156,27	-6,62	0,05	0,04
61 Services extérieurs					
6132 Loyer des locaux	66 558,32	67 156,55	0,90		
6135 Location machines	9 238,06	9 106,07	-1,43		
614 Charges locatives	3 235,73	4 566,79	41,14		
615 Entretien et réparations	976,63	6 776,15	593,83		
616 Assurances	1 910,89	2 041,00	6,81		
617 Etudes et recherches	2 511,60	0,00			
618 Documentation et colloques	2 039,63	1 655,17	-18,85		
	86 470,86	91 301,73	5,59	0,38	0,39
62 Autres services extérieurs					
6226 Honoraires avocats	4 792,84	5 869,24	22,46		
622610 H.reconnaissance invalidité	892,00	1 069,15	19,86		
622620 Indemnité déplacement médecin	0,00	0,00	-		
622630 Honoraires commissaire aux comptes	3 109,60	3 157,44	1,54		
622800 Honoraires informaticien	14 770,60	30 354,48	105,51		
6227 Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	-		
623 Publicité, publications, relations publiques	650,62	702,06	7,91		
6238 Dons et libéralités	10,00	50,00	400,00		
624 Transports administratifs	0,00	0,00	-		
625 Frais déplacements, missions, réception	525,55	899,95	71,24		
6261 Frais postaux et télécommunications	8 559,39	7 975,43	-6,82		
6262 Frais liaisons IP	2 374,06	490,99	-79,32		
627 Services bancaires et assimilés	1 257,28	1 626,57	29,37		
6282 Assistance informatique	8 895,96	9 580,67	7,70		
6283 Frais formation professionnelle	6 919,78	6 838,43	-1,18		
6286 Nettoyage des locaux	3 169,33	4 361,52	37,62		
6288 Autres services rendus	0,00	0,00	-		
	55 927,01	72 975,93	30,48	0,25	0,31
sous-total dépenses de fonctionnement	153 274,71	174 433,93	13,80		
63 Impôts					
6311 Taxe sur les salaires	24 199,06	24 772,39	2,37		
6351 Impôts locaux	3 701,63	4 617,75	24,75		
sous-total	27 900,69	29 390,14	5,34	0,12	0,12
64 Charges de personnel					
6411 Salaires	228 263,56	224 449,16	-1,67		
64141 Indemnité de responsabilité	3 549,96	5 379,96	51,55		
64142 Indemnités de transport	2 019,37	2 058,96	1,96		
645 Charges sécurité sociale et prévoyance	105 268,31	102 445,20	-2,68		
6477 Participation titres restaurant	5 777,18	5 743,99	-0,57		
sous-total	344 878,38	340 077,27	-1,39	1,52	1,44
6811 Dotation aux amortissements	26 106,83	21 495,96	-17,66	0,11	0,09
TOTAL GENERAL	552 160,61	565 397,30	2,40	2,43	2,40
Comparées au total des dépenses	22 734 802,95	23 588 711,44			

21 DEPENSES DE GESTION

Les dépenses de gestion augmentent de 2,40 % en 2011. Mais leur part dans les charges de la Caisse de retraites reste quasi stable : 2,40 % en 2011 contre 2,43 en 2010

Elles se décomposent de la façon suivante :

211 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Celles-ci s'élèvent à 340 077,27 € en 2011 contre 344 878,38 en 2010 (- 1,39 %).

212 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Celles-ci s'élèvent à 174 433,93 € en 2011 contre 153 274,71 € en 2010. Elles se composent principalement de :

a) **charges liées aux locaux et matériels** (loyer, entretien, réparation, assurances, location de matériels),

b) **honoraires** d'avocat, des médecins conseils pour la reconnaissance de l'invalidité,

c) **frais bancaires**,

Suite à des modifications bancaires, la Caisse des dépôts et consignations a instauré, depuis avril 2011, des frais de tenue de compte et de transfert de fonds.

d) **dépenses de fournitures, documentation, frais postaux, frais de télécommunications, déplacement et réceptions**,

Les dépenses augmentent en fonction des nouveaux tarifs nationaux.

e) **dépenses informatiques** (études, conception de logiciels, assistance informatique)

213 AUTRES DEPENSES DE GESTION

- a) **La taxe sur les salaires** passe de 24 199,06 € en 2010 à 24 772,39 € en 2011 et représente environ 11 % de la masse salariale.
- b) **Les impôts locaux** se sont élevés à 3 701,63 € en 2010 et à 4 617,75 € en 2011 (+ 24,75%).
- c) **Le montant des amortissements** passe de 26 106,83 € en 2010 à 21 495,96 € en 2011 (- 17,66 %), compte tenu des développements des programmes informatiques.

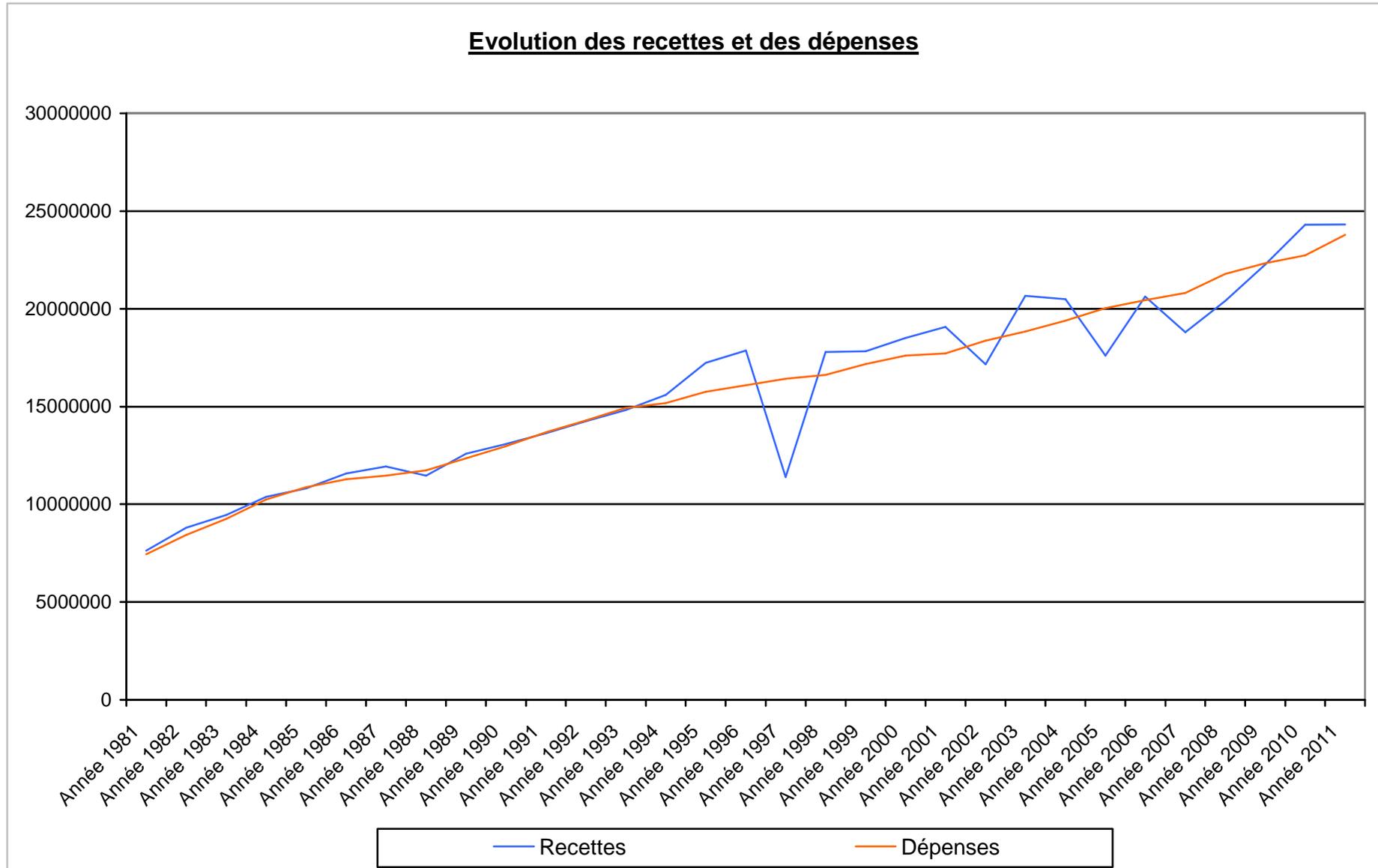
22 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les 40 000 € prévus pour financer les dépenses de changement du logiciel de gestion des pensions n'ont été dépensés qu'à hauteur de 18 315,06 €, soit un taux d'exécution de seulement 45,79 %.

23 DEPENSES LIEES AU SYSTEME D'INFORMATION

Le développement de la gestion des systèmes et des relations entre organismes de sécurité sociale répond aux nouvelles obligations qui leur sont imposées par le législateur, soit pour permettre l'octroi de nouveaux droits, soit pour améliorer les contrôles des prestations.

% des dépenses du système d'information dans les dépenses de gestion						
2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
3,50	4,47	2,68	9,01	8,18	11,02	11,23



3 - PRESENTATION DU BILAN

31 BILAN

ACTIF(en €)	Exercice 2011			Exercice 2010
	Brut	Amortissement et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	120 180,38	77 424,04	42 756,34	46 112,24
Diverses autres immobilisations incorporelles*(201, 203, 206, 208, 232, 237)				
- Immobilisations corporelles				
Terrains (211)				
Agencements, aménagements de terrains(212)				
Constructions (213)				
Diverses autres immobilisations corporelles (214,218)	66 789,93	57 022,02	9 767,91	9 573,83
Installations techniques, matériel et outillage industriels (215)				1 164,53
Immobilisations corporelles reçues en affectation (22)				
Immobilisations corporelles en cours (231)				
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)				
Immobilisations corporelles mises à disposition (24)				
- Immobilisations financières				
Titres de participation et parts (261)				
Créances entre organismes de sécurité sociale (265)				
Autres formes de participation et créances rattachées à des participations (266, 267, 268)				
Titres immobilisés (271, 272, 273)				
Prêts (274)				
Dépôts et cautionnements versés (275)				
Autres créances immobilisées (276)				
Contributions exceptionnelles (277)				
Total actif immobilisé	186 970,31	134 446,06	52 524,25	56 850,60
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en-cours (3)				
- Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (409)	1 396,61		1 396,61	22 561,82
- Créances d'exploitation				
Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	1 371 624,14		1 371 624,14	1 068 290,80
Personnel et comptes rattachés (42x)				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43x)	2 273,22		2 273,22	
Entités publiques (44x)				
Organismes et autres régimes de sécurité sociale ** (45x)				
Débiteurs divers (46x)	31 739,66		31 739,66	39 178,82
- Comptes transitoires ou d'attente (47x)				
- Charges constatées d'avance (486)				
- Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement (50)	3 398 554,15		3 398 554,15	3 111 898,50
Banques, établissements financiers et assimilés (51)	388 237,55		388 237,55	213 880,91
Autres trésoreries (52, 53, 54)				
Total actif circulant	5 193 825,33		5 193 825,33	4 455 810,85
TOTAL ACTIF (I)	5 380 795,64	134 446,06	5 246 349,58	4 512 661,45

* dont immobilisations incorporelles en cours et avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

**dont compte courant ACOSS (régime général seulement)

PASSIF(en €)	EXERCICE 2011 avant affectation	EXERCICE 2010 avant affectation	EXERCICE 2011 après affectation	EXERCICE 2010 après affectation
CAPITAUX PROPRES				
- Dotations, apports (102)				
- Biens remis en plein propriété aux organismes (103)				
- Ecart de réévaluation (105)				
- Réserves (combinées) (106)	2 717 566,53	2 795 428,34	4 294 838,34	2 717 566,53
Régimes de base (ou branches)				
Régimes complémentaires (ou branches)				
Autres				
- Report à nouveau (combiné) (solde créditeur ou débiteur) (11)	1 577 271,81	-77 861,81		
Régimes de base (ou branche)				
Régimes complémentaires (ou branches)				
Autres				
- Résultat de l'exercice (combiné) (excédent ou déficit) (12)	723 852,74	1 577 271,81	723 852,74	1 577 271,81
Régimes de base (ou branche)				
Régimes complémentaires (ou branches)				
Autres				
- Subventions d'investissement (13)				
- Provisions réglementées (14)				
Total capitaux propres	5 018 691,08	4 294 838,34	5 018 691,08	4 294 838,34
PROVISIONS (15)				
- Provisions pour risques (gestion courante) (151)				
- Provisions pour risques (gestion technique) (152)	621,99	989,40	621,99	989,40
- Provisions pour impôts (155)				
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (157)				
- Autres provisions pour charges (158)				
Total provisions pour risques	621,99	989,40	621,99	989,40
DETTES FINANCIERES				
- Emprunts auprès des établissements de crédit * (164, 519)				
- Dépôts et cautionnements reçus (165)				
- Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)				
- Autres emprunts et dettes assimilées (168)				
- Dettes rattachés à des participations (171, 174,178)				
- Dettes entre organismes de sécurité sociale * (175)				
Total dettes financières				
AUTRES DETTES				
- Cotisants et clients créditeurs (419)				
Cotisants créditeurs (4192 à 4195)				
Clients créditeurs** (4191,4196 à 4198)				
- Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés (401, 403, 4081)	8 771,57	14 478,14	8 771,57	14 478,14
- Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 405,4084)		2 061,68		2 061,68
- Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406), (4086)	9 962,44	3 602,21	9 962,44	3 602,21
- Prestataires : versements à des tiers (407,4087)	850,70	795,37	850,70	795,37
- Personnel et comptes rattachés (42x)	24 253,92	23 183,74	24 253,92	23 183,74
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43x)	42 981,55	42 484,20	42 981,55	42 484,20
- Entités publiques (44x)	6 395,93	4 993,54	6 395,93	4 993,54
- Organismes et autres régimes de sécurité sociale*** (45)	124 091,98	121 463,56	124 091,98	121 463,56
- Crédeurs divers (46x)	9 728,42	3 771,27	9 728,42	3 771,27
- Comptes transitoires ou d'attente (47x)				
- Produits constatés d'avance (487)				
Total autres dettes	227 036,51	216 833,71	227 036,51	216 833,71
TOTAL PASSIF (II)	5 246 349,58	4 512 661,45	5 246 349,58	4 512 661,45

* dont concours bancaires courants,

** dont avances et acomptes reçus sur commandes

*** dont compte courant ACOSS (régime général seulement)

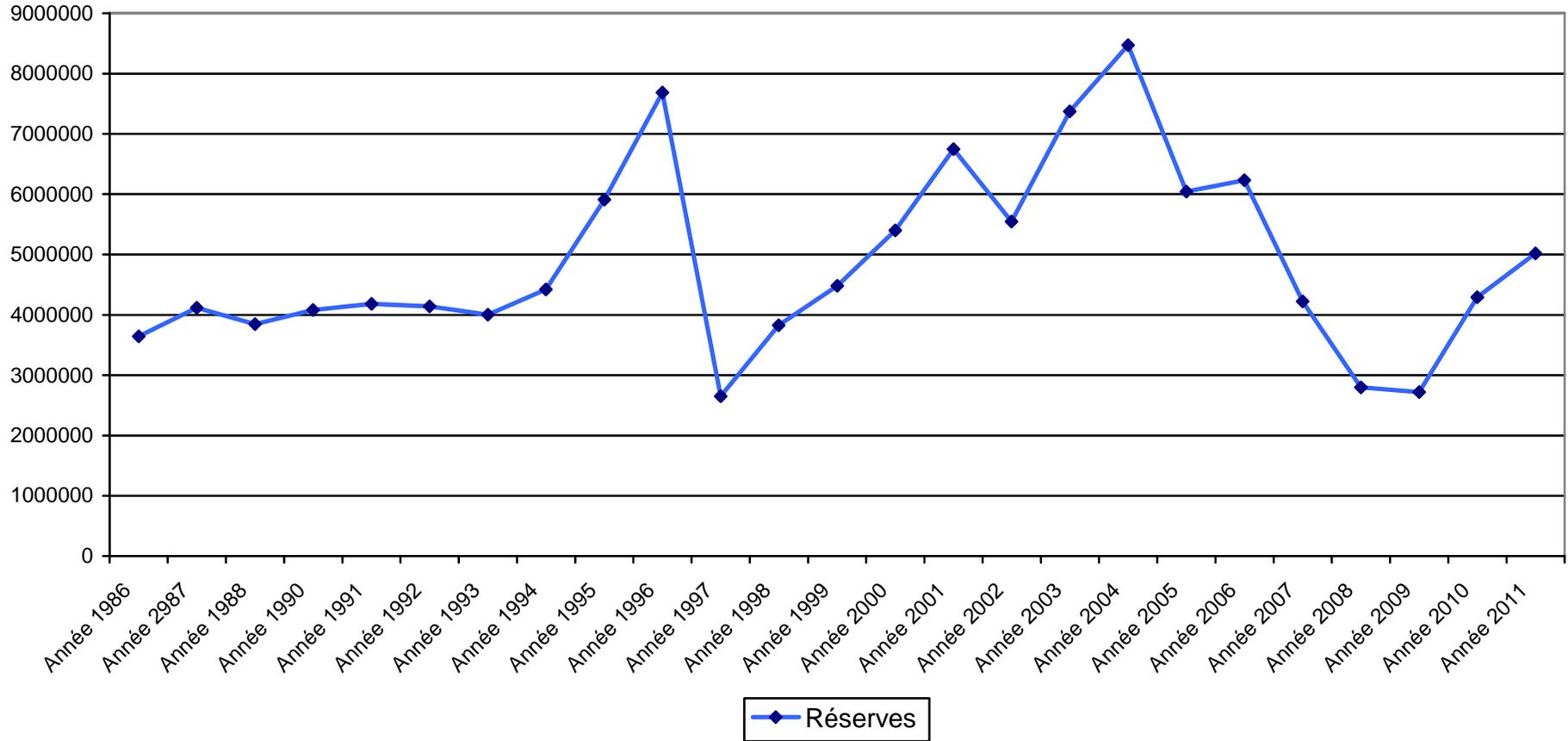
32 DETAIL DES RESERVES

Années	Montant en euros
Total des réserves au 31.12.2001	6 748 419,60
Résultat fin 2002	- 1 203 114,09
Total des réserves au 31 décembre 2002	5 545 305,51
Résultat fin 2003	1 828 509,16
Total des réserves au 31 décembre 2003	7 373 814,67
Résultat fin 2004	1 097 323,68
Total des réserves au 31 décembre 2004	8 471 138,35
Résultat fin 2005	- 2 428 798,03
Total des réserves au 31 décembre 2005	6 042 340,32
Résultat fin 2006	191 349,29
Total des réserves au 31 décembre 2006	6 233 689,61
Résultat fin 2007	- 2 010 935,79
Total des réserves au 31 décembre 2007	4 222 753,82
Régularisation congés payés (commission de gestion du 20 juin 2008)	- 34 810,61
Résultat fin 2008	- 1 392 514,87
Total des réserves au 31 décembre 2008	2 795 428,34
Résultat fin 2009	- 77 861,81
Total des réserves au 31 décembre 2009	2 717 566,53
Résultat fin 2010	1 577 271,81
Total des réserves au 31 décembre 2010	4 294 838,34
Résultat fin 2010	723 852,74
Total des réserves au 31 décembre 2011	5 018 691,08

La différence entre le montant des réserves après affectation du résultat, 5 018 691,08 €, et celui du montant des immobilisations, 52 524,25 €, **donne le montant du fonds de roulement disponible qui s'élève à 4 966 166,83 €.**

Les réserves représentent 21,70 % des charges de pensions, soit deux mois de prestations.

Evolution des réserves



4 - INFORMATIONS ANNEXES

41 COMPOSITION DES INSTANCES DELIBERANTES

411 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration depuis les élections du 2 décembre 2010

Membres nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de la culture, de la sécurité sociale et du budget Durée du mandat : 3 ans	Président	M. Patrick FRYDMAN
	Vice-Président	M. Jean-Philippe THIELLAY
Membres de droit	Directeur de la musique ou son représentant	M. Dominique PONSARD
	Directeur de l'Opéra national de Paris ou son représentant	M. Nicolas JOEL
Membres élus par les membres du personnel inscrits à la Caisse Durée du mandat : 3 ans	Artistes lyriques et services de scène	M. François SAUVAGEOT M. Jean-Henri THIMONIER
	Artistes chorégraphiques	M. Eric MONIN Mme Amélie LAMOUREUX
	Artistes de l'orchestre	M. Christophe GRINDEL Mme Elisabeth PALLAS-NADAL
	Artistes des chœurs	Mme Svetlana KURTZ M. Olivier BERG
	Machinistes, électriciens, accessoiristes, chauffeurs et pompiers	M. Jean-Michel HURE M. José AMARO
	Services de l'administration, contrôle, habillement et autres services	Mme Anne-Marie LEGRAND
Membres représentant les retraités		M. Jean-Claude REMINIAC M. Philippe GERBET
Membres consultatifs	Directeur du budget ou son représentant	Mme Camille DELFARRIEL
	Directeur de la sécurité sociale ou son représentant	M. Cédric PARIS
	Chef de la Mission de contrôle général économique et financier ou son représentant	M. Gérard SARRACANIE
	Directeur général de la CDC ou son représentant	M. Antoine GOSSET-GRAINVILLE

422 COMMISSION D'INVALIDITE

Le Président	M. Patrick FRYDMAN , Président du Conseil d'administration ou son représentant
Un représentant de l'Opéra national de Paris	M. Dominique LEGRAND , Directeur des ressources humaines de l'Opéra national de Paris ou son représentant
Un représentant élu du personnel de l'Opéra national de Paris	Le délégué titulaire ou son suppléant appartenant à la même catégorie professionnelle que l'assuré
Un représentant de l'Etat	Le représentant du ministère chargé de la culture

423 COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Le Président	M. Patrick FRYDMAN , Président du Conseil d'administration
Deux représentants élus du personnel	Le délégué titulaire ou son suppléant appartenant à la même catégorie professionnelle que l'assuré
	Un représentant désigné : M. Christophe GRINDEL , titulaire M. José AMARO , suppléant
Un représentant de l'Opéra national de Paris	Directeur de l'Opéra national de Paris ou son représentant
Un représentant de l'Etat, membre du Conseil d'administration	Le représentant du ministère chargé de la culture

424 COMMISSION DES MARCHES PUBLICS

Le directeur et l'agent comptable participent aux délibérations de la Commission avec voix consultative.

	Titulaires	Suppléants
Le Président du Conseil d'administration	M. Patrick FRYDMAN	M. Jean-Philippe THIELLAY
Un représentant des autorités de tutelle	Mme Camille DELFARRIEL	M. Cédric PARIS
Un représentant de l'Opéra national de Paris	M. Dominique LEGRAND	
Un représentant des délégués	Mme Svetlana KURTZ	M. Eric MONIN

43 EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

431 TEXTES GENERAUX

- Décret n° 2010-147 du 7 janvier 2010 relatif au cumul emploi-retraite dans certains régimes spéciaux.
- Arrêté du 4 mai 2010 portant approbation des modifications du règlement intérieur de la Caisse de retraites telles qu'adoptées par le Conseil d'administration du 11 décembre 2009.
- Arrêté interministériel du 3 septembre 2010 portant reconduction dans leurs fonctions de M. Patrick FRYDMAN, Conseiller d'Etat, et de M. Jean-Philippe THIELLAY, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, en qualité de Président et Vice-Président du Conseil d'administration de la Caisse de retraites.
- Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.
- Décret n° 2011-953 du 10 août 2011 relatif au régime spécial de retraite des personnels de l'Opéra national de Paris

